Liberté · Égalité · Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE MINISTERE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

DECLARATION DE DETENTION et D'EMPLACEMENT DE RUCHER(S)



déclaration	n doit être fourni	vertu des lois et règleme e par tous les propriétaires Elle est à renouveler chac	s ou détenteurs de l						
d'emplace présente d	ment des ruche	ministériel du 5 juin 2000. rs. Ce numéro est obtenu era pas prise en compte en	ı auprès du centre	it être obtenu des formalités	AVAN	T la prem	ière déclara	ition de	détention et
auprès de vétérinaire	GRIT doit être de la Direction Des. La présente d	obtenu AVANT la première Départementale en chargi déclaration ne sera pas pris	e de l'agriculture d	tention et d'en ou de la Dire	nplace ction	ment des Départeme	ruchers. Ce	numé	ro est obtenu
Je soussi NOM	grie(e) :			Prénom					
Daisses	aia la								
Raison so	Ciale								
N° de Rue	•			Rue					
Lieu - dit				1					
Commune)			Code postal					
Téléphone)			Courriel (le échéant)	cas				
	I			ecriearity	T	<u> </u>			
	pour l'année _:	2_ _0_ (à renseigne uchers désignés ci-après :							
Rucher n°	Nombre ruches	Nombre Lieu-dit ou emplacement			Commune				Code postal
B – avoir	l'intention de pro	océder à des transports de	ruches peuplées à	l'extérieur du d	éparte	ement	☐ oui		non
		océder à des transports de nabituelle, pour en faire cor					_		non
C – me liv	rer de manière h		mmerce, à l'élevage	de reines, ess	aims o	ou colonies			

Conformément à la loi « Informatiques et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant, auprès du service destinataire du formulaire.

Liste complémentaire de ruchers

Rucher n°	Nombre ruches	Lieu-dit ou emplacement	Commune	Code postal